



COMMUNIQUÉ

LA VILLE DE MALARTIC RÉCLAME LA RÉOUVERTURE D'UNE SUCCURSALE DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

Malartic - le vendredi 7 juillet 2017 - La Société des Alcools du Québec (SAQ) a, contre toute attente, pris la décision de fermer définitivement ses portes à Malartic en octobre 2016, et ce, après avoir informé la population seulement trois semaines au préalable.

À la suite de cette annonce brutale, avec de lourds impacts pour la Ville de Malartic, des discussions devaient se tenir rapidement entre les hauts dirigeants de la société d'État, la Ville de Malartic et la Société de Développement Économique de Malartic (SDEM), afin de pouvoir continuer à desservir localement les résidents de la Ville de Malartic et la population avoisinante.

Dans ce dossier, le Maire Martin Ferron souligne « qu'un promoteur sérieux est même intéressé à construire une nouvelle succursale de la SAQ à Malartic. Or, la société d'État ne fait rien de concret pour que ce projet se réalise avec célérité. »

De plus, à ce jour, il a été impossible pour les autorités municipales d'obtenir une rencontre ou même de discuter de vive voix avec la haute direction de la société d'État afin de rétablir une succursale à Malartic. Soulignons que la Ville de Malartic avait une succursale depuis juin 1947 (source : Société d'histoire de Malartic).

Par conséquent, compte tenu de la position prise par la société d'État dans ce dossier, le conseil de ville a demandé par résolution le 27 juin dernier une intervention politique urgente du Gouvernement du Québec et de ses représentants, tel qu'il appert de la résolution jointe au présent communiqué.

- 30 -

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017 (19 H 00)**

Étaient présents :

M. Martin Ferron, maire
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Étaient absents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Jude Boucher, conseiller, district 3

Étaient également présents :

Me Gérald Laprise, directeur général
Me Kathy Gauthier, greffière

Formant quorum sous la présidence de M. Martin Ferron, maire

RÉSOLUTION 2017-06-229

Société des alcools du Québec (SAQ)

CONSIDÉRANT QUE la Société des alcools du Québec (SAQ) opérait une succursale à Malartic depuis juin 1947, et ce, jusqu'en octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Société des alcools du Québec (SAQ) a informé les résidents et résidentes de la Ville de Malartic trois semaines seulement avant sa fermeture en octobre dernier, qu'elle devait quitter le local qu'elle louait en raison de la fin de son bail de location;

CONSIDÉRANT QUE la Société des alcools du Québec (SAQ) a mentionné à ce moment qu'elle souhaitait avoir une entente avec un promoteur pour la location d'un local selon certaines spécifications afin d'éviter la fermeture;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic et la Société de Développement Économique de Malartic (SDEM) ont fait certaines démarches afin de trouver un local à ladite société;

CONSIDÉRANT QU'un promoteur a proposé une entente de location à la Société des alcools du Québec (SAQ) pour un bâtiment selon les dimensions spécifiées;

CONSIDÉRANT QUE la Société des alcools du Québec (SAQ) n'a pas donné suite à l'offre d'entente de ce promoteur pour différentes raisons;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a indiqué récemment, après plusieurs mois de négociations, vouloir laisser tomber le projet en raison du manque de souplesse de la part de la Société des alcools du Québec (SAQ) concernant les caractéristiques exigées relativement au local recherché;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Développement Économique de Malartic (SDEM) tente d'obtenir des informations et des réponses auprès des représentants de la haute direction de la Société des alcools du Québec (SAQ) sur leurs intentions, mais en vain;

CONSIDÉRANT QUE le maire de la Ville et la Société de Développement Économique de Malartic (SDEM) tentent d'obtenir une rencontre avec les représentants de la haute direction de la Société des alcools du Québec (SAQ) pour connaître leur intention réelle suite à la fermeture de leur succursale à Malartic;

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017 (19 H 00)**

RÉSOLUTION 2017-06-229

Suite

Société des alcools du Québec (SAQ)

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2016 le conseil de la Ville de Malartic a résolu de demander une rencontre avec les représentants de la haute direction de la Société des alcools du Québec (SAQ) (résolution 2016-10-29) et que cette rencontre n'a jamais eu lieu malgré les démarches effectuées par le maire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic considère qu'il est dans l'intérêt de sa population qu'il y ait une succursale de la Société des alcools du Québec (SAQ) à Malartic;

CONSIDÉRANT QU'un tel service est disponible dans les villes et municipalités ayant une population et une situation géographique comparable à celle de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic considère que ce service est nécessaire, notamment en raison de sa vocation économique et touristique;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la haute direction de la Société des alcools du Québec (SAQ) ignorent les impacts et les besoins des résidents et résidentes de la Ville de Malartic et de la population avoisinante;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic considère que le mutisme des représentants de la haute direction de la Société des alcools du Québec (SAQ) démontre un manque de respect envers les résidents et résidentes de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic considère qu'elle a fait tout ce qui est en son pouvoir afin d'obtenir des informations, des réponses, et une rencontre avec les représentants de la haute direction de la Société des alcools du Québec (SAQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic considère qu'à ce stade-ci, la seule option qui demeure est de s'adresser directement au Ministre des finances monsieur Carlos Leitao, au Ministre régional monsieur Luc Blanchette et au député d'Abitibi-Est monsieur Guy Bourgeois afin d'obtenir de l'aide rapidement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER au ministre des finances du Québec, au ministre régional et au député d'Abitibi-Est, d'intervenir auprès de la Société des alcools du Québec (SAQ) afin qu'une discussion sérieuse et une rencontre aient lieu rapidement entre eux, la Ville de Malartic et le président et chef de la direction de la Société des alcools du Québec (SAQ), monsieur Alain Brunet, concernant l'ouverture possible d'une succursale à Malartic;

Adoptée.

SIGNÉ) MARTIN FERRON
MAIRE

(SIGNÉ) Me KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE

Copie certifiée conforme, ce 4 juillet 2017


Me Kathy Gauthier, greffière